



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



19111378

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Liège, Division NEUFCHATEAU
le **06 AOUT 2019**
jour de sa réception.
~~Le Greffier~~
Greffe

N° d'entreprise : **0825 438 821**

Dénomination

(en entier) : **COQARDENNE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Prés la Mercire 3, B-6880 Bertrix**

Objet de l'acte : Démission et nomination de l'administrateur-délégué, nomination du président du conseil d'administration, révocation du directeur délégué à la gestion journalière

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2019

1. Démission de l'administrateur délégué

Le conseil d'administration prend connaissance de, et pour autant que de besoin accepte, la démission de Monsieur Francis WENKIN de son mandat d'administrateur délégué du conseil d'administration de la Société, avec effet à dater du 20 juin 2019.

2. Nomination d'un nouvel administrateur délégué

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer la SPRL VOLAILLES WENKIN ET FILS, représentée par son représentant permanent Monsieur Francis WENKIN, en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet à dater de ce jour.

3. Nomination d'un président du conseil d'administration

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer à la fonction de président du conseil d'administration de la Société, la SPRL VOLAILLES WENKIN ET FILS, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis WENKIN, avec effet à dater de ce jour.

4. Révocation du directeur délégué à la gestion journalière

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration décide à l'unanimité de révoquer le mandat de directeur délégué à la gestion journalière de Monsieur Philippe ANDRE ainsi que tous les pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés, avec effet à dater de ce jour.

5. Pouvoirs afin d'effectuer les formalités de publication légales

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix de donner procuration à Maître Anouk DE GRAEF et/ou Maître Larisa CIUFU, et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats VERHAEGEN WALRAVENS, dont les bureaux sont situés à 1050 Bruxelles, Chaussée de Boondael, 6, ayant chacun le pouvoir d'agir seul, avec faculté de substitution, en vue d'exécuter toutes les formalités utiles pour la constitution, la signature et le dépôt des documents utiles auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, pour la publication au Moniteur belge des décisions précitées, de même que l'exécution de toute formalité auprès de quelle qu'administration que ce soit.

Larisa Ciufu,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).